

Les régulations mésoéconomiques : saisir la variété des espaces de régulation

Thomas LAMARCHE¹, Martino NIEDDU², Pascal GROUIEZ³ Jean-Pierre CHANTEAU⁴, Agnès LABROUSSE⁵, Sandrine MICHEL⁶ et Julien VERCUEIL⁷

¹ Université Paris Diderot, thomas.lamarche@univ-paris-diderot.fr

² Université de Reims Champagne-Ardenne, martino.nieddu@univ-reims.fr

³ Université Paris Diderot, pascal.grouiez@gmail.com

⁴ Université de Grenoble-Alpes

⁵ Université d'Amiens-Picardie

⁶ Université de Montpellier 1

⁷ INALCO

Le texte est issu d'un travail mené dans le cadre du *Séminaire résidentiel régulationniste*, il est très largement redevable des échanges et propositions du groupe dans son ensemble. Il a été présenté lors du colloque *La théorie de la régulation à l'épreuve des crises*, le 12 juin 2015 à Paris.

ABSTRACT.

L'article part de la nécessité de reconnaître le caractère structurant des processus de différenciations sociales et économiques qui produisent des espaces hétérogènes, dotés de logiques spécifiques. Il s'agit notamment de ceux liés aux tensions générées par l'accumulation du capital, et qui s'exprime particulièrement dans le rapport salarial. Il convient d'écarter les explications monocausales pour considérer d'une part l'historicité d'ensembles économiques et sociaux complexes et d'autre part les spécificités des procès de travail et des productions sociales. Nous montrons que les approches en termes de régulation renvoient à une posture et des méthodes qui ont un caractère profondément méso qui n'a toutefois jamais été formalisé en ces termes. Le programme de travail ainsi ouvert a pour objet de rendre compte de la façon dont ces espaces se différencient et développent, par des bricolages, une très grande variété des dispositifs institutionnels d'acteurs cherchant à défendre leurs intérêts. Il en résulte des espaces méso dont la fonctionnalité macroéconomique n'est pas déterminante (d'où le concept de semi-fonctionnalité). Cela se traduit par l'existence de régulations multiples, sectorielles et territoriales, voire professionnelles, qui ne forment pas un régime d'accumulation en tant que tel. Les cas des « secteurs » des services à la personne, de l'éducation ou des télécoms sont exploités pour tester le caractère heuristique de cette méthode.

Keywords: régulation, mésoéconomie, régulation sectorielle et territoriale, différenciation

A. INTRODUCTION

Les défis pour les économistes d'aujourd'hui portent sur la compréhension des phénomènes liés à l'approfondissement de plusieurs crises et les réponses à apporter. (1) Une crise économique, qui pose la question de la transformation des hiérarchies mondiales, tout en ayant partie liée avec le durcissement des critères financiers, ainsi qu'à leur extension sous forme de critères de management au sein même des organisations productives, mais aussi avec de violentes différenciations entre secteurs ou entreprises « stars » et entreprises « de la vieille économie » soumises à des restructurations récurrentes. (2) Une crise sociale qui a partie liée à la différenciation des statuts (entre salariés et entre managers) dont les formes de rémunérations s'éloignent d'une norme salariale fixe (rémunérations actionnariales pensées pour que les uns soient redevables aux actionnaires, rémunération au mérite, à la tâche, voire travail externalisé pour d'autres). Le salariat selon les formes fordistes de protection sociale demeure la norme, mais celle-ci est assiégée par la constitution d'un volant de précarité et de zones grises de l'emploi. (3) Une crise environnementale sans précédent qui disqualifie la réponse par la croissance aux tensions entre classes sociales, et qui engage l'émergence de nouveaux secteurs « verts » dédiés (leur évaluation économique ne pouvant se faire à l'aune de la rémunération standard du capital), de même qu'elle disqualifie d'autres secteurs gourmands en énergie, en ressources naturelles ou en rejet polluant, dont les modes de valorisation peuvent encore apparaître pertinent au regard du monde industriel déclinant.

Ces multiples fractionnements dans la crise actuelle amènent à revisiter de façon particulière la théorie de la régulation, pour en projeter les outils sur la situation actuelle, particulièrement lorsqu'on souhaite qu'ils apportent les moyens d'avoir prise sur cette réalité en termes d'économie politique. Or, les travaux fondateurs de la théorie de la régulation comportent des éléments qui ont été oubliés ou plutôt insuffisamment mis en valeur. En effet les recherches sur les Etats-Unis d'Aglietta (1976), puis sur l'inflation (Cordes 1977) ou les salaires en longue période (Boyer 1979) ne se réduisent pas à la simple mise en évidence de cohérences macroéconomiques qui permettent de dépasser les contradictions inhérentes à l'accumulation du capital. Dans la postface à la réédition de son ouvrage de 1976, Aglietta (1997) insiste sur le fait que les tensions, que l'accumulation capitaliste fait peser sur la reproduction des sociétés, génèrent des médiations institutionnelles ; mais les régulationnistes considèrent aussi qu'on ne peut se contenter de l'expression « médiations » ou « formes » institutionnelles au risque de se retrouver dans une posture analytique qui dérive « mécaniquement » la forme de l'Etat et les formes institutionnelles à partir du régime d'accumulation (Théret, 1992)). La tendance à privilégier les perspectives déterministes, qui relèvent d'un fatalisme structurel et donc insistent de façon univoque sur le pouvoir du capital, en sous-estimant les capacités de résistance et d'autonomie, peut être non seulement une faute méthodologique, mais aussi un leurre qui nous éloigne de certains aspects de la réalité.

La principale raison pour plaider en faveur des approches méso est que les tensions liées aux dynamiques historiques, sociales, économiques ou écologiques –au sein des dynamiques de l'accumulation capitaliste- génèrent des processus de différenciation sociales. Ceux-ci sont décrits par Théret au niveau global en termes d'ordres, mais prennent des formes multiples

(différenciation en territoires, en secteurs, en statuts professionnels, ect., qui chacun s'accompagne, bien-sur, d'exclusions de ces processus et de clôture d'espaces particuliers.

L'article défend la nécessité d'associer à l'approche globale des sociétés qu'ont développé les premiers travaux régulationnistes, parfois -et trop rapidement- assimilée à une stricte approche macroéconomique, des programmes de travail qui adoptent **une posture** et **une méthodologie méso**. Il s'agit dans ce cadre d'explorer la variété des espaces de différenciation, des régulations partielles -autonome ou semi autonomes- qui leur sont éventuellement associées ainsi que la variété des dispositifs insitutionnels auxquels ils donnent lieu. Ces espaces peuvent être repérés, et c'est l'objet de l'article que de travailler à ce repérage, au niveau d'un secteur, d'un territoire (Laurent et du Tertre, 2008) mais aussi de nombreux autres ensembles ou système d'articulations de règles qui sont à mêmes de garantir une relative stabilité dans les rapports sociaux d'acteurs hétérogènes (les grandes firmes, les chaînes de valeur, les professions etc.). Nombre d'autres objets peuvent être mis en lumière par des approches méso qui permettent de rendre compte des enjeux d'institutions et de pouvoirs. Ainsi, en cherchant à qualifier les formes que prennent les différentes gouvernances de la nature en ville (Blanc et al. 2015), il est possible de faire ressortir la spécificité des arrangements locaux, en mettant en évidence le rôle de certaines "bridge organizations", (Connolly et al., 2013) qui apparaissent essentielles dans des systèmes socio-écologiques peu centralisés. L'approche méso permet alors de mettre en évidence le bricolage institutionnel qui se développe à une échelle intermédiaire.

Ces préoccupations mésoéconomiques sont aujourd'hui partagée par diverses communautés de chercheurs, notamment parce que dans les processus d'ajustement structurel, les grandes organisations internationales ont découvert que leurs systèmes d'incitation macro ou micro disfonctionnaient (Zezza et Llambi, 2002) . L'ensemble de la littérature institutionnaliste et évolutionniste y consacre des efforts, comme en témoigne le survey que réalisent Elsner et alii dans le chapitre 14 de leur ouvrage *The microeconomics of complex economies* (2015) qu'ils ont intitulé "The size dimension of complex economies –towards a Meso-economics".

Néanmoins, pour rendre compte de ces espaces intermédiaires de régulation, nous nous référerons aux approches françaises, pionnières dès le début des années 1980 en la matière. Nous mobilisons ainsi la notion de sous-système pertinent de J. de Bandt[1] qui repose sur deux éléments : (a) le méso-système est le lieu de convergence de différentes dimensions de la dynamique économique ; (b) il est nécessairement hétérogène et "soumis en permanence à des différenciations de comportements et de résultats" (De Bandt, 1989, p.2). Si le moteur de la dynamique se situe selon De Bandt au niveau des entreprises, le sous-système est le lieu de bouclage "où la dynamique se nourrit, se structure et se décide" (id. p.1), car il détermine un champ d'action pour les acteurs économiques. Ils y sont contraints, mais ils peuvent y capter des opportunités dans différentes dimensions : des apports extérieurs en termes de compétences, de technologies, de règles du jeu qui président aux relations (réglementations internationales et nationales, formes de coopérations, relations marchandes, non marchandes). Ces différentes dimensions ne prennent leur sens "qu'à l'intérieur de champs de forces spécifiques" (1989, p.17) qui sont les lieux de bouclage de la dynamique : Il "n'est pas défini *a priori*. C'est sans doute l'idée la plus féconde, mais aussi la plus difficile à saisir de l'économie industrielle" (De Bandt, 1988b, p.940).

Toutefois, l'observation et la reconstitution de la genèse d'un espace de régulation en termes de sous-système achoppe sur trois difficultés : (1) l'hétérogénéité du sous-système ; (2) les modalités de clôture du sous-système qui sont à spécifier ; (3) et ses articulations aux systèmes globaux, doivent toutes trois être précisées. La formation du méso-système repose en effet sur les affrontements d'acteurs liés non pas au court terme des confrontations d'entreprises sur des marchés mais sur le mécanisme de recomposition structurelle lui-même, et sur les stratégies de recomposition de la structure économique et sociale, rendant ses contours difficiles à saisir.

Pour en rendre compte, nous intégrons les rapports sociaux dans les modalités concrètes de valorisation des capitaux par les agents économiques afin de rechercher les modalités de formation de méso-systèmes. Le rôle des acteurs dans le processus de décomposition-recomposition structurelle orientent le travail dans trois directions : identifier des configurations dans lesquels des agents économiques sont engagés (partie B.1), rendre compte de la façon dont leur insertion dans ces configurations pèse sur leurs orientations en période de crise (partie B.2). Enfin, identifier la façon dont se fait le bouclage méso/macro (partie C).

B. L'INSERTION DES ACTEURS DANS DES CONFIGURATIONS PRODUCTIVES HÉTÉROGÈNES

B.1. LA GENÈSE DE MÉSO-SYSTÈMES PAR DES FORMATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES COMPLEXES : L'EXEMPLE DE LA TROISIÈME ITALIE.

Le travail de Bagnasco & Trigilia sur la troisième Italie tente de décrire la façon dont le processus qui encadre la sélection de mondes possibles relève d'un mécanisme de "construction sociale du marché".[2] La description de ce processus de formation d'espaces spécifiques doit selon eux mobiliser simultanément une analyse de la formation sociale et une analyse des conditions concrètes de concurrence. La construction sociale du tissu industriel de la "troisième Italie" s'opère à partir de ressources matérielles et culturelles spécifiques, ancrées dans l'héritage historique de régions, qui "puisent leurs racines dans le premier capitalisme des villes-états italiennes ». Le développement économique est le produit non pas d'un système "réductible à un principe fondamental de structuration", mais d'une formation sociale complexe "où le cours des actions demeure largement incertain" et laisse place à "des stratégies d'acteurs individuels et collectifs qui se déplacent entre les différentes formations élémentaires." Il s'agissait d'essayer de comprendre pourquoi "le processus (de développement des zones d'industrialisation diffuse) s'est amorcé par une mobilisation de marché à un moment et en un point du système où personne, en pratique, ne l'attendait." (p.49)

La possibilité théorique du développement de la petite entreprise relevait selon les auteurs de "variables exogènes, contextuelles" ; trois discontinuités offrent un espace à son développement, l'existence d'une demande non standardisée nécessitant de petites séries, les discontinuités de la technologie dans le cycle de production qui permettent des complémentarités de la petite à la grande entreprise, enfin celles liées à la stabilité de la demande -l'organisation industrielle relativement rigide de la grande entreprise cherchant à capter une demande stable, offrant la possibilité de modeler les prix.

Le sentier de développement de la petite entreprise et de l'industrialisation diffuse est néanmoins étroit : il dépendait du point de vue macro-économique de l'espace laissé par la grande entreprise et de la concurrence possible de pays à très bas niveaux de salaires. La faiblesse de l'Etat central et l'évasion fiscale, la pratique de la dévaluation monétaire et de l'inflation ont été non seulement de réels atouts pour la "troisième Italie", mais aussi des façons de réguler son développement ; néanmoins, celui-ci n'aurait pas été possible sans la dynamique endogène.[3] L'argumentaire de Bagnasco & Trigilia réintègre alors des dimensions sociales dans la description de la formation de méso-systèmes dans deux directions. D'une part, ils proposaient de mettre au point des outils intermédiaires pour lire les réalités des évolutions d'un territoire, non pas à partir d'une analyse structurale, mais à partir d'une combinaison historique originale des mécanismes de régulation de Polanyi. D'autre part, des structures sociales données ne peuvent être en soi classées sur un axe de développement "chronologiquement correct", ni être considérées comme efficaces en soi, hors contexte, ce qui permet de discuter les modes en matière de mimétisme, observables couramment et dont l'importance est probablement sous-estimée (adoption d'un modèle américain d'organisation à travers la grande entreprise, déplacement vers un modèle de développement japonais, etc.).

Réintégrer les relations sociales dans les modalités concrètes de valorisation des capitaux par les agents économiques est donc une façon de rechercher les modalités de formation de méso-systèmes. Or, s'il y a un enseignement à retenir de Granovetter, c'est que le développement de structures spécifiques va être déterminé par l'existence (ou l'absence) de réseaux sociaux dotés d'une identité propre : "les institutions économiques n'apparaissent pas automatiquement en réponse aux besoins économiques. Elles sont plutôt construites par des individus dont l'action est à la fois facilitée et limitée par la structure et les ressources disponibles des réseaux sociaux où ils s'inscrivent. On peut le constater dans le cas des pays en voie de développement où les entreprises pourraient grandement réduire les coûts de transaction, mais ne parviennent pas à être construites" (Granovetter, 1994, p.86). Il n'y a dans les situations réelles, qu'un nombre limité de scénarii possibles, et leur capacité à être portés à la réalité est limitée dans le temps : " Une part importante de l'argumentation consiste à caractériser les circonstances donnant lieu à une multiplicité d'équilibres, puis à spécifier les réseaux d'action collective qui ont déterminé le résultat finalement observé ; une partie de ma thèse sur l'industrie électrique est que lorsque la forme du système fut verrouillée, les autres possibilités furent exclues" (Granovetter, 1994, p.92).

La thèse selon laquelle plusieurs trajectoires d'organisations alternatives sont possibles à un moment donné dans une sphère repose sur la démonstration de la façon dont les alternatives non développées ont été bloquées ou réduites.

B.2. HÉTÉROGÉNÉITÉ SECTORIELLE ET VARIÉTÉ DES RÉGULATIONS MÉSO

Ce processus de sélection sociale des modalités de valorisation des capitaux se retrouve également au niveau sectoriel. En effet, durant la crise du fordisme, l'approche régulationniste s'est attelée à repérer le secteur qui sera le moteur de la période à venir. C'est une préoccupation post fordienne au sens où c'est la suite de l'industrie (et tout particulièrement de l'automobile) qui est l'enjeu du renouvellement d'un mode de régulation cohérent. L'analyse est sous-tendue par le pouvoir de polarisation que l'on prête au secteur dominant.

Cependant, en procédant de la sorte, par homologie ou projection à partir d'un seul secteur, cela tend à écraser le fait que les enjeux peuvent être très différents selon les périodes et selon les secteurs et que par leur structure-même ils vont réagir aux tensions liées à l'accumulation de façon différente. Nombre de travaux sont par la suite fortement marqués par la dimension sectorielle, puis visent progressivement, non plus à focaliser sur le secteur moteur, mais à rendre compte de l'hétérogénéité. L'hétérogénéité est non plus considérée comme une anomalie, mais apparaît désormais comme constitutive.

Les travaux s'étendent au-delà du secteur, et permettent de **caractériser la variété des régulations méso**, ou de rendre compte de telle ou telle variété structurelle, en soulignant une hétérogénéité fondamentale. Néanmoins, focaliser sur ce qui diffère ne permet pas nécessairement de rendre compte du régime dans son ensemble. Cela va permettre, enfin, de travailler sur les articulations entre les espaces autonomes de régulation (i.e., en pensant les fonctions et rôles qu'ils assument les uns pour les autres). **Travailler sur les articulations**, les relations dialectiques macro-méso en faisant ressortir les différentes formes de fonctionnalité ou semi-fonctionnalité, propres à chaque espace, dans le sens des modalités de l'insertion de l'espace méso dans le régime d'ensemble. Cela permet de rendre compte de la façon dont les dynamiques méso conditionnent la dynamique macroéconomique (au sens de la participation à sa structure et sa logique) et, en retour, sont affectées par cette régulation (au sens de ce que produit la dynamique macro - et sa crise- sur les différentes composantes qui sont selon les cas mobilisées, délaissées, mises en concurrence etc.). Cette méthode est ainsi heuristique dans de très nombreux cas. Par exemple pour les télécommunications et les *Services en réseau* les restructurations des dispositifs institutionnels sont produites par les changements macroéconomiques (financiarisation, connaissance, tertiarisation) et, en retour, les déréglementations sectorielles participent à l'évolution des formes institutionnelles (Lamarche, 2011).

Les travaux sectoriels, puis méso ont nourri la compréhension du mode de régulation financiarisé et permettent de revisiter les variétés (sectorielle, territoriale, professionnelle) au sein d'un mode de régulation. En ce sens ces approches méso sont complémentaires de la démarche macro, elles visent non-seulement à rendre compte au sein d'un régime de tout ce qui n'est pas régi de façon directe (ou fonctionnelle) par le régime macro, mais aussi de rendre compte de la structuration du régime par les régulations méso. Comme le rappelle Boyer, il apparaît au final « que l'hétérogénéité sectorielle ne doit plus s'interpréter en termes d'archaïsme (le BTP) ou d'avance (...) par rapport à la norme dominante. D'une analyse synchronique ressort au contraire une analyse d'ordre fonctionnel par rapport aux caractéristiques générales de l'accumulation, aux modalités particulières d'insertion du secteur, et bien sûr, les contraintes véhiculées par la matérialité du processus productif et des produits propres à chaque secteur » (Boyer, 1989, p. 8).. Les espaces de régulations sont variés, la profession comme dans le cas du football professionnel (Bastien, 2013) ou l'éducation (Lamarche 2008a) peuvent jouer un rôle déterminant.

A partir de 1990, alors que la variété des régulations a une place importante dans les recherches régulationnistes, une difficulté a été soulevée à propos de la tension entre régime macro et variété des régulations méso. La compréhension des relations « dialectiques » pourrait ainsi « se réduire à une co-détermination », de telle façon que « la production et les spécificités organisationnelles de chaque secteur influencent la régulation d'ensemble, qui les régule à son tour » (Tinel et Légé, 2010). La variété des travaux méso rend compte des allers et retours, c'est donc le contenu même d'une codétermination qui est en jeu. Il semble que la définition même de

régulation (assurer la reproduction, piloter le régime d'accumulation^[4], assurer la compatibilité de décisions décentralisée) revient à saisir les formes de détermination et codétermination, au sens où les modes d'organisation et de production de l'échelle méso connaissent une historicité double, endogène et exogène. Caractériser les régulations méso revient à saisir ces interactions, dont le caractère ne peut pas être saisi en dehors de la compréhension de sa dialectique (cf. Lipietz infra).

B.3. CRISE DE LONGUE DURÉE, ET PROCESSUS DE SÉLECTION DES MÉSO-SYSTÈMES

Ceci doit être mis en rapport avec le fait que les approches en termes de régulation saisissent le couple régulation-crise comme deux moments d'une même logique de reproduction d'acteurs, dans des espaces spécifiques. Les travaux précédemment cités montrent que dans les situations de crise structurelle, il faut s'interroger à la fois sur les modalités de gestion de la crise et sur les programmes de sortie de crise, tels qu'ils se construisent simultanément aux coalitions économiques ou sociales qui les portent. Si l'on retient comme hypothèse que les acteurs sont engagés dans des configurations particulières correspondant à autant de choix de modes de formation de leurs revenus (ou de valorisation de leur capital, ou de stratégie de reproduction dans le cas du développement durable), il serait faux de penser que leur position est totalement plastique face aux tendances lourdes des évolutions économiques. Il n'existe pas une infinité de solutions de transformation des comportements permettant de maintenir l'objectif de reproduction des modes de formation des revenus existants, sélectionnés dans le passé.

On peut de ce point de vue s'appuyer sur le courant américain dit de la "*structure sociale d'accumulation*" lequel avance pour ce qui est du processus d'ensemble de la crise du capitalisme américain une hypothèse qui mérite d'être testée dans cet esprit à un niveau sectoriel. Bowles, Gordon et Weiskopf (1989) distinguent deux moments dans les comportements des acteurs à mesure que s'approfondit la crise. Ils avancent l'idée que "*dans un premier temps, chaque classe ou groupe s'efforce de préserver ses positions acquises et de défendre le niveau et l'évolution de ses revenus malgré le contexte économique défavorable. Les préoccupations structurelles sont alors pour l'essentiel absentes des perspectives des protagonistes de ces luttes. Mais, au fur et à mesure que la crise s'approfondit, et sous la pression des difficultés liées à la crise, l'orientation structurelle des luttes de classes et les préoccupations structurelles dans les positions de classe adoptées par les salariés et par les capitalistes tendent à s'imposer de plus en plus fortement.*" (Rasselet, 1996, p.12)^[5]. La lutte pour le maintien de la structure de pouvoir conduit les acteurs dominants à imposer des choix dont les effets négatifs sur l'économie viennent renforcer le caractère cumulatif de la crise. Il en est ainsi de la politique dite de "douche froide" -réduction du pouvoir d'achat et politique du dollar fort sous Reagan qui a pesé défavorablement sur le taux d'utilisation des capacités de production et "*affecté défavorablement le profit et l'investissement*" (Bowles, Gordon et Weiskopf, 1989, p.121).

Ces réponses conjoncturelles à des difficultés de divers ordres ne sauraient masquer le fait que l'approfondissement et la durée de la crise incitent les acteurs à la penser comme **crise structurelle appelant des réponses d'ordre structurel**. Il n'y a pas de raison particulière d'imaginer, sauf à affaiblir considérablement les hypothèses minimales de rationalité acceptées par la plupart des théories économiques, que les acteurs soient incapables d'une telle pensée stratégique, et soient incapables de percevoir la crise comme mouvement de décomposition-recomposition sur lequel il est nécessaire d'essayer de peser.

Si l'on transfère au niveau sectoriel une telle approche, si l'on admet que les acteurs sont tributaires des choix d'insertion passés dans des configurations particulières et qu'ils tentent de préserver des situations dont les coûts de sortie peuvent être prohibitifs, on dispose alors d'une clé de lecture d'un ensemble d'évolutions économiques et institutionnelles, qui puisse rendre compte de la dialectique des stratégies et des structures à la fois en périodes de croissance ou de périodes de crise et dans des espaces de production spécifiques.

Quelques jalons bibliographiques sur les travaux en termes de méso-régulation

Les approches régulationnistes, dans leur diversité, mais aussi, dans ce qui fait leur unité méthodologique, se sont approprié le débat sur les méso-régulations, précisément parce que la dynamique fordiste de la productivité ne se retrouve que dans quelques secteurs dominants (même si par isomorphisme, d'autres secteurs tendaient à copier leurs dispositifs institutionnels). Une vague de travaux avait exploré, dès la fin des années 1990, les spécificités sectorielles et les régimes des dispositifs d'évaluation qui leur sont associés.

Citons d'abord les travaux précurseurs- de Christian du Tertre sur le BTP, (*Technologie, flexibilité, emploi: Une approche sectorielle du post-taylorisme*, l'Harmattan, 1989), la thèse de Bartoli et Boulet (1989) (*Dynamiques et régulations de la sphère agroalimentaire : l'exemple viticole*) qui avaient conduit à relativiser fortement le caractère monocausal de l'explication fordiste par la productivité, ainsi que l'ouvrage coordonné par Gilles Allaire & Robert Boyer, *La grande transformation de l'agriculture INRA Economica* (1995), les travaux de Bodet et Lamarche (1995) analysant le retournement de la régulation sectorielle des télécoms au moment de la déréglementation.

Se constitue alors un groupe de travail au sein de l'association Recherche et Régulation qui s'intitule *Régulation Sectorielle et Territoriale (RST)*. Pour des présentations collectives de ces travaux voir *La lettre de la régulation* n°33 (du Tertre et al. 2000), ou le numéro spécial de la revue *Géographie, Economie, Société* 2002/4 (2) « Théorie de la régulation, secteurs et territoires : quels enjeux pour la recherche ? » avec des contributions de G. Allaire, J.-P. Chanteau, C. Laurent, M. Nieddu, B. Pecqueur, P. Petit, M. Quéré, C. du Tertre) ou encore des travaux analysant ces transformations par exemple Nieddu et Gagnette 2000, Laurent 2002 ; Gilly, Perrat 2003, Dieuaide 2005, Berriet-Sollic et al. 2006, Lung 2006, du Tertre 2007, Zuindeau et Rousseau 2007).

Certains travaux portent des espaces spécifiques tels que les espaces numériques formés par les régulations d'un champ professionnel (Horn & Lamarche, 2007), les nouvelles institutions de mesure de la RSE (Lamarche, 2009, 2010) ou la rupture de la trajectoire du système éducatif en tension avec la logique sectorielle (Lamarche 2008b)

Les questions de régulation professionnelle en tant qu'« espace méso » et du caractère performatif des outils d'évaluation jouent un rôle très important. Catherine Laurent montre notamment de façon très fine dans un ensemble de travaux (du Tertre et Laurent 2008), comment la construction de l'agriculteur professionnel et du champ statistique de la catégorie d'exploitations agricoles vont devenir un outil d'exclusion des catégories ne correspondant pas aux idéaux-type de l'exploitant professionnel et des gains de productivité que le productivisme lui assignera. Lamarche (2008a) montre que la transformation de la sphère du savoir est celle d'une régulation professionnelle qui se heurte à la domination d'une logique de service. La thèse de Nieddu (1998) reprend les travaux sur les mondes de production de Salais et Storper pour identifier des régimes de concurrence, de production et d'organisation, sur des dimensions sectorielles et territoriales très différentes selon le type de patrimoines productifs engagés.

La participation de Jean Gadrey, en 1999, à un séminaire du réseau *Régulation Sectorielle et Territoriale* va donner lieu à un échange approfondi et être un moment important dans l'évolution du groupe RST. Il développera une longue discussion des notions de régime de productivité et de croissance, dont il considère la pertinence limitée au mode de régulation fordiste, et ses contenus inappropriés à l'intelligence de la phase contemporaine du capitalisme (on peut trouver un résumé dans *Régime de croissance, régime de productivité : peut-on penser les régulations post-fordistes avec des concepts fordistes ?* » *La Lettre de la Régulation* n°39 (2001).

Les travaux ultérieurs du réseau RST, -dont on peut avoir une vue à peu près générale dans l'ouvrage coordonné par C. Laurent et C. et Tertre en 2008, *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Ed.l'Harmattan)-. vont alors se

concentrer, pour ce qui nous occupe ici, sur deux aspects : l'intégration des enseignements de l'économie des services tout comme ceux de la crise environnementale qui imposent de penser des « espaces méso » ; au sein de ces espaces, les critères de performance doivent être analysés non seulement dans leurs aspects immédiats mais aussi médiats (à moyen et long terme) ; le fait que les critères de performance ne peuvent porter sur les seules dispositions individuelles, ce qui amènera à développer une approche en termes de patrimoines (notamment en termes de patrimoines productifs collectifs), voir Barrère C., Barthélémy D., Nieddu M., Vivien F.-D. (éds) (2005), *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie : une nouvelle pensée du patrimoine ?*, (Paris, L'Harmattan), les numéros spéciaux de *Géographie Economie Société* (2002) et, vol. 6, n°3 (2004), d'*Economie Appliquée* (2007, n°3) avec les contributions d'Allaire, Barrère, Barthélémy, du Tertre, Nieddu, et Vivien et d'*Economie appliquée* de décembre 2014 sur des « espaces méso » aussi variés que le domaine de la gestion de l'eau (Calvo-Mendieta, Petit & Vivien), l'action territoriale de grands groupes (Demissy), la transition en chimie vers l'usage des ressources renouvelables (Nieddu & Vivien), la viticulture (Lemarié-boutry & Cazals), les industries du luxe (C. Barrère), ou la production de la culture matérielle dans de potentiels district culturels (Santagata).

Enfin Catherine Laurent ou Bodet & Lamarche (2007) ont développé un programme de travail dans lequel l'espace méso est délimité sur « dire d'experts » ; on a alors une problématisation de l'industrie (qui doivent être les professionnels reconnus, qu'est-ce qu'une vraie « exploitation agricole économiquement efficace », quelles sont les bonnes pratiques ? comment s'organiser ?) que l'on retrouve sous d'autres formes dans d'autres travaux comme ceux de Jullien & Smith, (2010). Or, comme le montre C. Laurent, il faut déconstruire les stratégies visant à imposer le dire d'experts et la mesure performative comme outils de dépolitisation et de dépossession du débat au sein de cet espace. (cf. par ex. Laurent (2014) & Laurent & Trouvé, (2011).

Les affrontements portent donc non sur un horizon de courte période dont les confrontations directes d'entreprises sur des marchés donnés sont représentatives, mais sur le mécanisme de recombinaison structurelle lui-même, et sur les stratégies de recombinaison de la structure économique et sociale. Et donc les régimes économiques des régulationnistes doivent être revisités non seulement dans leur représentation structuraliste (leur correspondance avec des dispositifs institutionnels), mais aussi comme produits d'une construction par des stratégies dans lesquelles ne considérer que la dimension « économique » serait une erreur pour l'économiste. La recherche d'outils pour une analyse de la dynamique méso (et pas seulement méso-économique) en longue période conduit donc à complexifier la question de la régulation de ces « espaces méso ».

Il apparaît d'abord que cette question est **double** : d'une part, **la régulation interne de la reproduction d'un certain type de structures d'entreprises ou d'acteurs**, et d'autre part, **la régulation de l'articulation** de cet espace à l'économie globale. Se posent alors trois sous-questions reliées entre elles. Il convient de définir **ce qui est régulé, comment la régulation opère, et dans quel(s) espace(s) elle opère**. Le principal enseignement qui se dégage d'une confrontation entre P. Bartoli et D. Boulet (1988, 1990) et les autres travaux régulationnistes « sectoriels » qui les ont précédés, est que la réponse à ces trois questions ne peut découler de la théorie, et ne peut être que d'ordre empirique (Boyer, 1990), ce qui de notre point de vue fonde le « programme méso ».

c. DES RAPPORTS DIALECTIQUES MESO – MACRO : DISTINGUER LES ENCASTREMENTS ET LES CONSTRUITS HISTORIQUES

On s'attachera dans cette partie aux rapports dialectiques entre régulations et espaces *méso* et *macro* pour montrer qu'il existe différentes configurations et articulations. La démarche a comme origine la notion de régulation sectorielle –c'est celle qui est la plus construite, et la mieux étayée de nombreuses études de cas. Elle s'est élargie aux régulations sectorielles et territoriales,

voire professionnelles, ce qui a permis d'identifier un large spectre de régulation, qui ne forment pas un régime d'accumulation ou un régime de développement à part entière au sens macro^[6], mais des régimes économiques de fonctionnement spécifiques.

On préférera l'utilisation du terme *méso* à celui de mésoéconomiques, dans la mesure où les catégories en présence (dispositifs institutionnels, compromis sociaux, compromis de gouvernement d'entreprise de Boyer & Freyssenet, etc.) ne relèvent pas de la seule « dimension économique ». La notion de « dispositif institutionnel » désigne en ce sens « les institutions productrices de normes, de processus, d'intervention qui encadrent et orientent ces régimes économiques. Elle permet d'éviter une approche exclusivement étatique » (Bartoli et Boulet, 1990, p 19).

C.1. DE LA FONCTIONNALITE A LA SEMI-FONCTIONNALITE : POUR UNE APPROCHE NON-DETERMINISTE DU MESO

Le concept central de mode de régulation, et plus généralement les approches en termes de régulation, comme le rappellent Bartoli et Boulet (1990, p 11), ne sauraient « être mécaniquement appliquées au niveau sectoriel », et plus largement aux différents « méso ». Mais pour Bartoli et Boulet et plus tard pour l'approche RST (Laurent et du Tertre, 2008), les secteurs ne relèvent pas pour autant de pures spécificités inhérentes et structurelles qui conduiraient à nier les mouvements d'ensemble. Comment dans ce cas, éviter de verser dans une analyse fonctionnaliste selon laquelle les secteurs seraient produits par la « fonction » qu'ils assurent à l'échelle macroéconomique d'un régime d'accumulation ? Ces deux écueils avaient été bien identifiés, mais au prix du bricolage d'une notion de semi-fonctionnalité *ex-post* (Lipietz, 1990).

La critique qu'adresse Lipietz à la définition de la régulation donnée par Canguilhem dans l'Encyclopédie Universalis^[7], porte sur ce point car Canguilhem « posait l'existence d'une norme téléologique, d'un finalisme qui induisait automatiquement fonctionnalisme » (Lipietz, 1990, p. 142). Lipietz considère ainsi que le « fonctionnalisme *ex post* » évite l'écueil de l'intentionnalité ce qui correspond à l'esprit de la théorie de la régulation qui n'entend caractériser un mode de régulation qu'*ex post*^[8]. Boyer (1990, p. 46) précisait, lui que les régulationnistes « ne prétendent pas que les formes d'articulation de chaque secteur aient été conçues **en vue** de la stabilité du mode de développement global ; au contraire, l'émergence des formes d'organisation sectorielles répond d'abord et surtout à des intérêts et des contraintes très largement sectoriels, mais elles se doivent in fine d'être **compatibles** avec le mode de développement en vigueur » (nous soulignons).

On peut se demander à cet endroit si Lipietz allait suffisamment loin au moment où il écrivait ce texte, alors que dans les « Régions qui gagnent » la problématique est inversée ; ce sont ces dernières qui structurent la dynamique d'ensemble. S'il est possible de saisir *ex post* la fonctionnalité d'un espace méso (c'est ce que désigne la notion de « semi-fonctionnalité »), la semi-fonctionnalité est la notion qui selon la thèse de M. Fruleux (2015) permet de décrire les effets structurants de l'action collective d'acteurs dominants un secteur (l'agrobusiness brésilien en l'occurrence) sur le régime macro (caractérisé en termes de croissance « désindustrialisante relativement » (Salama, 2012)). Ce n'est pas ici le régime d'accumulation qui détermine les structures du secteur ; au contraire, il faut considérer l'historicité des rapports sociaux propres à « l'espace méso » de l'agrobusiness et la capacité de certains de ces espaces à orienter le régime.

La semi-fonctionnalité doit donc toujours être caractérisée au regard des échanges dialectiques entre détermination macro et détermination autonome, voire au regard des tensions et contradictions entre ces espaces.

En caractérisant la semi-fonctionnalité d'un secteur ou d'un territoire, on est en mesure de rendre compte de la variété des modes de régulation sectorielle et conjointement de l'imbrication des secteurs les uns aux autres. Ainsi le secteur du bâtiment et des travaux publics relève de logiques qui lui sont propres (liées à la spécificité du procès de travail), il est structuré conjointement par le rôle productif qu'il joue pour les autres secteurs (produire des routes pour les automobiles) (du Tertre 1989). De même le secteur du savoir reste très fortement marqué par les logiques endogènes des systèmes éducatifs et se trouve affecté par son extension hors de ce périmètre spécifiquement réglementé. Les logiques endogènes priment encore, mais sont sous pression d'une concurrence nouvelle, hors du secteur originel, qui exprime les anticipations des acteurs en matière de centralité du savoir (cf. stratégie européenne Lisbonne). (Lamarche 2008a et b, infra).

La dynamique des Régulations sectorielles et territoriales est ainsi « liée aux conditions à travers lesquelles, historiquement, les entreprises entrent en concurrence et coopèrent conduisant à distinguer des ensembles productifs regroupant des acteurs partageant les mêmes finalités productives, les secteurs. Cependant la reproduction élargie de ce processus est adossée à des dispositifs institutionnels qui structurent et font évoluer cet espace de relations. En d'autres termes, « les secteurs sont des construits institutionnels et historiques » (du Tertre et Laurent, 2008, p. 14). Les nouvelles dynamiques d'accumulation bouleversent l'ensemble des secteurs (nouvelles interdépendances, volatilité des échelles et des frontières...) au sens où les échelles et les périmètres des territoires comme des secteurs ne sont pas des données, mais des construits et des produits d'une dynamique. La dimension territoriale de ces régulations concerne « la capacité d'un système social localisé et institutionnel à garantir des processus d'accumulation sur son territoire, à y maintenir des activités économiques, à valoriser et protéger ses ressources naturelles, ses acquis technologiques et garantir la paix sociale. La régulation territoriale résulte ainsi de la nécessité de réguler les conditions à travers lesquelles les secteurs se déploient et les ressources sont affectées » (du Tertre et Laurent, 2008, p. 15).

Éviter le piège du fonctionnalisme tout en intégrant le rôle macroéconomique et macrosocial des secteurs est tout l'intérêt d'une approche méso. Ce que l'on a pu observer au niveau de secteurs peut être élargi à l'ensemble des espaces de régulation, aux formes variées, qui peuvent être mis à jour. Il y a espaces de régulation (au premier rang desquels les secteurs) lorsque que se structurent des sièges de contradictions et de luttes - pour reprendre la terminologie de Lipietz, selon lequel « 'unité' et 'lutte', qui sont les deux aspects d'un rapport contradictoire, forment eux-mêmes un couple contradictoire » (Lipietz, 1990, p. 152. Il s'agit avec l'approche régulationniste méso de rendre compte des conditions de la reproduction des rapports sociaux propres à chacun de ces champs, en évitant de considérer uniquement le résultat (i.e. le mode de régulation dans sa configuration stabilisée), pour garder en tête le processus et les contradictions, les luttes et les crises.

Le piège du « résultat » au sens de la forme lissée que prend un mode de régulation est certainement celui qui est le plus souvent tendu aux analyses en termes de régulation : avoir caractérisé le fordisme est trop souvent considéré comme le *résultat*^[9] ; oubliant de quelle façon la

théorie de la régulation produit d'abord une méthode, une manière de saisir les contradictions inhérentes tout en mettant à jour les institutions qui permettent d'assurer, temporairement, l'unité et la stabilité. C'est précisément autour de cette méthode régulationniste que l'on avance sur la compréhension des régulations locales / intermédiaires, qu'on qualifie de méso.

C.2. LA NÉCESSITÉ DE TENIR UNE DÉMARCHE DIALECTIQUE POUR COMPRENDRE LES RÉGULATIONS MULTIPLES

Certains espaces méso assurent ou ont assuré une activité centrale pour le fonctionnement du régime (on fait référence à l'automobile, la finance, et dans une certaine mesure à l'ensemble télécom-technologie de l'information). Le rôle polaire, ou rôle moteur, a été travaillé dans le cadre d'un modèle à deux sections par Hughes Bertrand (1983). Ce modèle correspondait à une période industrielle et définissait une partition en deux (méta) secteurs (biens d'équipement, biens de consommation) afin de poser l'hypothèse de rétroactions entre les dynamiques des deux secteurs. Il y a là une architecture dialectique féconde, à laquelle il convient d'ajouter l'hétérogénéité des espaces de régulation qui n'apparaît pas chez Bertrand. La structuration du fordisme, suivant l'intuition de Gramsci alors qu'il travaille sur le prolétariat américain, atteste de la centralité de l'industrie automobile dans la caractérisation du régime. Le mode de mise au travail dans l'automobile au sens de l'usine et de la chaîne (voir Coriat, 1982) mais aussi plus largement du rapport salarial qui va s'y associer (en termes de compétences, de répartition des revenus, d'organisation des temps, des modes de consommation etc.) et des formes de concurrence qu'engendre le secteur automobile durant sa phase de croissance sont autant d'éléments que la TR conçoit *ex post* principalement en termes de bouclage macro mais dont le caractère sectoriel est essentiel. Et cela tout particulièrement dans la phase de formation de la TR.

Afin d'éclairer plus finement la variété des régulations méso et la pluralité des articulations méso-macro, nous proposerons dans les sections suivantes plusieurs études de cas soulignant la dialectique de la semi fonctionnalité.

Nous présenterons un premier cas (C.2.1) à fonctionnalité faible, puis deux cas (C.2.2 et C.2.3) pour lesquels on a mis en évidence la semi-fonctionnalité comme facteur structurant du processus de changement méso. Ces analyses montrent que c'est parce qu'elles modifient les relations de production et les modes de coordination entre acteurs que les télécommunications dans un cas part le savoir dans l'autre ont contribué à modifier le régime macroéconomique, alors que pour les services à la personne la régulation méso n'a pas d'effet retour décisif sur le régime d'accumulation (l'effet sur le rapport salarial pouvant être considéré comme plus notable).

C.2.1. LE CAS D'UN CONDITIONNEMENT (RATE) PAR LE REGIME DOMINANT : COMMENT COMPRENDRE LA SEMI FONCTIONNALITE FAIBLE A PARTIR DU CAS EMBLEMATIQUE DES SERVICES A LA PERSONNE

La notion de « services à la personne » est une construction sociale et une tentative très particulière de problématiser le « bouclage » d'un espace socio-économique en tant que *secteur*, là où d'autres appellations relèvent d'autres façons de problématiser les questions sociales et de découper la production d'activités (secteur associatif, services de proximité, voire même, *silveréconomie...*). Quel que soit le découpage retenu, le domaine se prête mal à une analyse en

terme univoque de dynamique du capitalisme, si l'on considère son épaisseur historique. Celle-ci valide au contraire tout l'intérêt de la thèse défendue par Sandrine Michel (Michel & Vallade, 2007) d'une relation contradictoire et dialectique entre accumulation capitaliste et montée en puissance des dépenses « sociales », mais qui relèvent en réalité d'une économie de la reproduction de l'humain. Les dits « services à la personne » n'émergent donc pas du fait des caractéristiques dominantes du secteur ; ils n'ont été insérés que très imparfaitement dans le rapport salarial fordiste caractérisé par le temps plein et des qualifications reconnues par une grille salariale ; ils n'ont intéressé que récemment les acteurs cherchant de nouvelles opportunités de valorisation de leurs capitaux.

Le plan Borloo définissait un cadre institutionnel retenant une nomenclature de 21 services à la personne ; il présente toute les caractéristiques d'une utopie néo-libérale de construction d'un secteur articulé à la dynamique d'accumulation capitaliste et fondé sur une régulation marchande. Il s'agissait de créer 500000 emplois, par la construction de grandes enseignes en soumettant le monde associatif et les services publics à la concurrence, afin « d'industrialiser » ces services^[10] Cette industrialisation voulue constitue une métaphore fordiste désignant l'arrachement à la sphère domestique et la mise aux normes de consommation de besoins couverts par elle ou par des professionnels associatifs, au service de cette dernière) (Gallois et Nieddu, 2015)

Quel bilan ? Les 500000 emplois ne sont pas au rendez-vous, les enseignes se sont effondrées aussitôt créées, et les acteurs capitalistes qui pensaient entrer sans difficulté ont des cours en bourse édifiants, les seuls résultats tangibles étant une fragilisation accrue des structures associatives et la montée en puissance du quasi-marché comme forme de *New Public Management*. Or d'autres propositions sectorielles qui supposaient qu'on accepte d'articuler, le renforcement de la protection sociale par l'ouverture de nouveaux droits sociaux, et des formes de salariat sécurisant les emplois, telle que celle de C. du Tertre (1999) auraient pu être explorées.

La thèse de F. Gallois (2012) met au contraire en évidence une régulation *territoriale* des contradictions par un bricolage organisationnel permanent qui impose aux acteurs associatifs de « faire feu de tout bois » en hybridant localement des ressources et des dispositifs relevant du marché, de la protection sociale et de la gestion du chômage de masse. Et ce, pour couvrir des besoins non satisfaits, dans un régime de « crise récurrente » du « secteur ». Par exemple, celui-ci doit en effet prendre en charge souvent dans l'urgence la sortie de l'Hôpital, et donc participe de la régulation d'un secteur de santé centré sur l'hôpital (dont la noblesse et la limite est la réparation des individus à court terme (Domin, 2014) sans pour autant être reconnu institutionnellement comme faisant partie de ce secteur. De ce point de vue l'activité des organismes d'aide à domicile ne peut se réduire à la production de services *individuels*, elle englobe également une fonction *collective* d'articulation des sphères domestique, économique, et politique pour produire les cadres collectifs nécessaires à la reconnaissance de ces besoins.

Quel fonctionnalisme peut-on détecter ex-post ? La fragilisation des associations est bien articulée à la montée des dispositifs institutionnels de quasi-marché ; mais ceux-ci n'étaient pas la solution privilégiée au départ ; Ils ne sont que le résultat de fait, qui émerge lorsque les acteurs privés s'aperçoivent des difficultés à segmenter un marché des clients rentables, et cherchent une issue à leur propre crise, en revendiquant de l'Etat qu'il transforme plus rapidement sa relation aux associations en quasi-marché ouvert à la concurrence. La volonté de construire une catégorie

de travailleurs précaires acceptant de travailler dans des conditions difficiles, pour des salaires faibles et avec des horaires importantes est fonctionnelle à la montée du chômage de masse et à la pression exercée sur les couples de travailleurs hautement qualifiés à rester rivaux à leur travail, ce qui impose qu'ils délèguent une série de tâches de solidarité familiale et autres relevant de la sphère domestique. Encore eu-t-il fallu entrer, dans un scénario de « double bread winner » où l'on renforcerait les caractères bismarquiens de la protection sociale, en ouvrant à leurs « ayant droit », des droits nouveaux à protection (qui auraient pu passer par l'extension de l'utilisation des chèques emploi service à la solidarité familiale). Ex post, on ne peut constater que la fonctionnalisation est plutôt faible....

C.2.2. UN EFFET STRUCTURANT DE LA SEMI-FONCTIONNALITE : DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION AU SECTEUR DU SAVOIR

Le travail macroéconomique réalisé par Boyer et Caroli (1993) avait permis de caractériser la notion de « rapport éducatif » en lien à un « changement de paradigme productif ». Ils avaient insisté alors sur l'inertie et l'irréversibilité en matière de structures institutionnelles du fordisme, c'est-à-dire sur le blocage entre des dispositifs institutionnels qui régissent le système éducatif et de formation qui restaient fordistes, et les besoins en qualification et formation du système productif qui ne le sont désormais plus.

Les dispositifs institutionnels étaient alors, et restent pour partie ceux d'une administration nationale issue de l'organisation impériale napoléonienne (circonscription, titre, hiérarchie) et forment les bases de *l'administration* du système éducatif. Ce qu'on identifie alors en termes de *régulation professionnelle* est porté par la profession constituée, sous l'égide de l'État qui lui délègue la production des dispositifs institutionnels sectoriels (habilitation de diplômes, programme, carrières) (Lamarche 2008 a).

Ce qui est désigné sous le nom de seconde massification de (massification dans l'enseignement supérieur) est marqué par de nouveaux dispositifs institutionnels qui font évoluer les frontières du secteur par l'intermédiaire de la Formation professionnelle et de la professionnalisation. C'est parce que le secteur développe une semi-fonctionnalité nouvelle dans le régime d'accumulation que s'érodent les compromis sociaux et que les dispositifs institutionnels ne sont plus cohérents avec le régime économique (Lamarche 2008b). Dans l'esprit de l'économie des conventions, les dispositifs institutionnels qui se forment, notamment les dispositifs du Nouveau management public constituent des investissements de forme (au sens de Thévenot, 1985) dans le sens où se sont des indicateurs de performance qui structurent les relations de concurrence, les procédures de financement, et les carrières. La rupture historique est ainsi le produit de deux inflexions contemporaines : sectorisation du supérieur et territorialisation du système éducatif (Lamarche, 2008b).

Il convient en effet de repérer une transformation de la territorialité des dispositifs institutionnels. Les structures nationales des systèmes éducatifs participent à la variété du capitalisme, l'ensemble des pays d'Europe connaît un mouvement conjoint de développement d'un *secteur du Savoir*^[11], mais les dispositifs institutionnels (statuts des personnels, responsabilités des échelles territoriales, prérogatives publiques et privées), sont eux-mêmes portés par des compromis sociaux locaux, différents (Lamarche 2004). La recomposition des dispositifs institutionnels est étroitement liée à la formation de compromis de nature politiques à même de

les valider et de leur donner une puissance. Ces dispositifs ne peuvent se former qu'à des échelles territoriales et sectorielles ayant développé une culture commune dans le domaine concerné, c'est dans ce sens qu'il est nécessaire de recourir à une lecture mésoéconomique du changement institutionnel et que nous cherchons à décrire les processus territorialisés de construction normative et réglementaire. Les forces politiques qui permettent de soutenir et légitimer l'émergence de compromis et d'instruments d'évaluation, notamment dans le cadre de la prise en compte de facteurs sociaux, environnementaux, humains supposent des échanges et un niveau de *proximité* institutionnelle et cognitive tout à fait élevés entre les acteurs.

Cette étude de cas montre un mode de régulation sectoriel, au sein duquel les dispositifs institutionnels priment sur le régime économique (ce qui correspond aux travaux de Bartoli et Boulet, 1990), c'est ainsi au sujet de la transformation des dispositifs institutionnels du système éducatif que les tensions sont fortes (i.e. règles de la relation d'emploi des enseignants, conditions de l'accès aux ressources). Il y a donc une contradiction entre le régime de fonctionnement du *secteur du Savoir* et l'inertie des dispositifs institutionnels d'une institution fordiste. La réforme de l'éducation provient de ce que chaque catégorie perçoit aisément la stabilité qu'elle perd, alors que les contradictions inhérentes entre les *dynamiques institutionnelles* et *dynamique de services* ne sont pas résolues. La crise de la régulation sectorielle de l'éducation s'explique dans la confrontation de ces deux dynamiques : une dynamique institutionnelle, politique, qui a dominé historiquement (production de règles, régulation de la reproduction sociale) et une dynamique de service, historiquement assujettie à la première et qui progressivement s'autonomise. Cette dynamique de service est elle-même double : service à la collectivité (qualification, connaissance, compétence) et service aux personnes/aux familles (diplôme, accès différencié à l'emploi). Syndicats d'enseignant, entreprises (qui participent marginalement au financement du système éducatif) et État (qui détient le pouvoir d'arbitrage)... tous ont des raisons de s'opposer à l'émergence d'un nouveau compromis. Le blocage de l'évolution des dispositifs institutionnels du secteur est lié à une introuvable convention de qualité, définissant la nature de ce que produit le secteur ; convention qui peine à émerger, tant la pression de la concurrence l'entrave, et les dynamiques sont contradictoires.

Le court-termisme imposé par la financiarisation de l'accumulation et la profondeur du mouvement de déréglementation des vingt-cinq dernières années n'ont pas permis l'adaptation du secteur à sa semi-fonctionnalité macroéconomique (i.e. lien rapport salarial éducation). L'économie de la connaissance, qui mobilise le secteur de l'éducation, relève d'un horizon temporel qui n'est pas compatible avec celui de la finance de marché (Colletis et Paulré, 2008). C'est sur cette incohérence que se façonnent les règles sectorielles nouvelles dont on peut ainsi douter de la pérennité et de la capacité à faire face aux défis de la crise structurelle^[12].

C.2.3. LES TELECOMS, LE BASCULEMENT DANS LA SEMI-FONCTIONNALITE SOURCE D'UNE DESECTORISATION

Les télécommunications n'apparaissant comme secteur que tardivement, après ce qui doit être considéré comme la rupture des années 1980-1990. Les dispositifs sectoriels, issus de l'insertion historique des télécommunications dans un cadre public, évoluent au rythme des transformations, notamment techniques, mais surtout d'usage en tant que bien de production (Bodet et Lamarche, 1995). Deux grandes périodes peuvent être distinguées.

Dans la première, l'exploitant des télécommunications gère ses gains de productivité par l'extension des marchés, en lien à la construction de la demande sociale (évolution des modes de consommation, des modes de vie, des modes de communication). Cette période a été définie comme une régulation administrée. Jusqu'au début des années 1970, le secteur est marqué en France par une longue période pénurique (Bodet 1995), durant laquelle la croissance est lente. Les télécommunications ne sont pas une priorité des plans quinquennaux ; les financements du réseau technique sont donc largement insuffisants et l'organisation sectorielle se révèle peu efficace. L'insertion des télécommunications dans l'administration centrale rend les investissements dépendants de la logique budgétaire nationale. La croissance d'après-guerre ne permet pas une consommation de masse de télécommunications en France, contrairement aux États-Unis dès les années 1960. On observe le passage d'une période de croissance lente à une accumulation plus intensive selon une temporalité qui varie d'un pays à l'autre. Cette relative stabilité sur longue période est articulée avec un usage productif modéré des télécommunications.

La seconde période est celle d'une rupture conjointe du régime économique de fonctionnement et des dispositifs institutionnels. Le régime économique se modifie, devient hautement profitable ; c'est la période durant laquelle une « nouvelle économie » numérique semble porteuse de croissance. Un certain nombre de transformations sectorielles opèrent :

- Changement technologique : la numérisation révolutionne les usages.
- Demande croissante : trafic international et circulation de données informatiques.
- Tension aux frontières du secteur entre télécommunications et informatique.
- Différenciation qualitative de la production.

Conjointement les dispositifs institutionnels sont déstabilisés, en lien étroit avec les changements du régime économique :

- Remise en cause des dispositifs réglementaires protégeant les monopoles.
- Desserrement du contrôle sur le prix (érosion des péréquations).
- Ouverture à la concurrence, d'abord sur les marchés frontières les plus profitables.

L'insertion des télécoms dans la régulation macroéconomique se heurte alors à une contradiction majeure qui produit une instabilité sectorielle. L'émergence d'une semi-fonctionnalité sectorielle se traduit par un haut niveau de la demande, et une pression exercée sur les télécoms en tant que biens de production (infrastructure de réseau qui sont des avantages concurrentiels). La spécificité du régime économique qui se profile impose un haut niveau d'investissement aux opérateurs. Cependant l'insertion dans un régime macroéconomique financiarisé impose un haut taux de rendement du capital qui contrarie le régime économique public propre à la période précédente.

Il y a en effet une incohérence temporelle entre les horizons longs des investissements (tant matériels pour les réseaux, qu'immatériel en termes de connaissance) et les rendements courts imposés par la finance de marché (Colletis et Paulré, 2008). Le lien à la tutelle publique est atténué de façon à favoriser une autonomisation du secteur vis-à-vis de la puissance publique dans le but d'attirer du capital privé. Le secteur des télécommunications en tant que technologie générique des TIC est dynamisé par sa semi-fonctionnalité. Si la sectorisation est fortement

marquée par les dispositifs de contrôle politique sur les réseaux, le processus de déssectorisation provient d'une transformation radicale du régime économique auquel répondent les dispositifs institutionnels. Dans une première période, les dispositifs institutionnels surdéterminent le régime économique et entravent l'accumulation sectorielle, dans la seconde la déréglementation intervient comme un processus de libération des forces du capital entravées par la réglementation. Le régime économique nouveau ne peut se développer qu'après la transformation institutionnelle. Ceci nous montre de quelle façon les dispositifs institutionnels priment, mais sont conditionnés par les régimes économiques.

La régulation sectorielle des télécommunications fait donc apparaître, trois particularités :

- Une périodisation qui n'est pas parfaitement synchrone avec la succession des modes de régulation (au sens macro) et leur crise. Si du point de vue de l'insertion au des formes de l'État considérées en tant que formes institutionnelles, les télécommunications correspondent au mode de régulation fordiste, elles ne deviennent en France, une industrie de masse qu'à la fin des années 1970.
- L'articulation entre un régime économique de fonctionnement qui ne correspond pas à la figure idéal-typique du fordisme, des formes de l'État (insertion dans la sphère publique, contrôle et réglementation sectorielle) et des formes de concurrence atypiques (monopole réglementé), sont constitutif d'une régulation sectorielle originale.
- Un rapport salarial spécifique, notamment la répartition capital-travail, donne sa cohérence et son efficacité à l'organisation sectorielle. Le maintien de l'emploi et des qualifications se traduit par la croissance de l'entreprise en monopole. Ce rapport salarial se trouve profondément déstabilisé par le changement de métier et la dualisation du secteur que l'on observe dans la dernière période, après 1990, qui est celle de la concurrence et de la flexibilisation du rapport salarial.

Le changement de mode de régulation ne résout le besoin d'investissement que par un recours aux marchés financiers plongeant le secteur dans un haut niveau d'incertitude et de crise : forte variation des cours boursiers, licenciements massifs dans les sphères non protégées par des statuts salariaux, recomposition des structures du capital par fusion-acquisition.

La rupture majeure de la dynamique productive des réseaux dans les années 80 en France est liée à une rupture technologique, qui provient elle-même de ce changement structurel qu'est la crise industrielle et l'émergence d'une économie de services informationnels. La semi-fonctionnalité du secteur est mise en difficulté par la contradiction entre deux dimensions polaire du régime d'accumulation : financiarisation et connaissances (Plihon et Mouhoud, 2009).

| Sphère | Contexte | Rupture/crise | Acteurs | Caractéristiques de la semi-fonctionnalité |
|------------------------|----------------------------|--------------------------------------|---|---|
| Services à la personne | Logique d'Etat social fort | Marchandisation avec le plan Borloo. | Acteurs privés souhaitant placer leurs capitaux sur un marché considéré comme rentable si segmentable | Largement incomplète. Le secteur à chercher à se construire sans penser son insertion dans le macro qui aurait pu lui garantir la solvabilité des clients |

| | | | | |
|------------------|---|--|--|---|
| | | | | potentiels |
| Education | Blocage lié au dispositif institutionnel du système d'éducation | Nécessité d'adapter le système éducatif Sectorisation de l'éducation supérieure et territorialisation de la formation en lien avec la le exigences des entreprises et les spécialisations dominantes des des territoires. | Les instances européennes à travers des dispositifs de développement du secteur du savoir : Dispositifs locaux pour l'organisation du système d'apprentissage pour compenser la logique financière qui émerge. | Les dispositifs institutionnels priment sur le régime économique. L'horizon temporelle de l'éducation et incompatible avec l'horizon temporelle de la finance. Le bouclage semi-fonctionnel se fait (encore) en faveur du premier mais génère une forte instabilité du secteur. |
| Télécoms | Considéré comme service public | Rupture technologique, besoin de recherche et donc de financement. | Demande croissante d'innovation qui se traduit par le souhait d'une autonomisation des acteurs du secteur eux-mêmes vis-à-vis de la tutelle publique. Entrée d'investisseurs du monde de la finance de marché | Déstructuration d'une articulation entre forme d'Etat et forme de concurrence (monopole sur le marché de la télécommunication) qui offre une grande autonomie au secteur. Un rapport salarial déstabilisé par le changement de métier et la dualisation du secteur que l'on observe dans la dernière période, après 1990 |

D. CONCLUSION

Nous avons souhaité, dans cet article, réévaluer l'enjeu en termes d'économie politique d'une démarche méso, car ce sont là des espaces où se lisent les contradictions de l'accumulation du capital, et où se nouent des résistances. Le méso est aussi un lieu où il est possible d'identifier des voies alternatives, et une variété de futurs possibles –le pire n'étant jamais inéluctable-, qu'une analyse exclusivement structurelle ou monocausale ne permet pas d'appréhender. L'un des apports des approches en termes de régulation est justement d'avoir montré les limites du fonctionnalisme, dans lequel des dispositifs généreraient mécaniquement une certaine forme attendue des compromis de régulation (Bartoli et Boulet, 1990, Boyer, 1990, du Tertre, 1989). Ceci invite à explorer trois interrogations au cœur des problématiques régulationnistes.

- La première porte sur ce qui est réellement régulé : le rythme de création d'emplois ? la qualité des produits ? la relation salariale ? les relations entre structures d'entreprises et logiques marchandes ? Ou encore les déficits publics ?, etc. On voit là toutes les modalités méso qui s'articulent dans les formes institutionnelles macro retenues par la TR.

- La deuxième traite de comment opère concrètement et historiquement la régulation : par les dispositifs seuls ? Par des compromis institutionnalisés ? Par une déformation du système de production ? etc.
- La troisième appelle à explorer dans quel espace économique ou social se noue la régulation : à quelle échelle de collectif ? dans espace à identifier ?

Ce triple questionnement invite, dans la lignée de la philosophie pragmatiste (Peirce, 1974) partagée par les approches régulationnistes, à ne pas déduire mécaniquement la régulation des seuls dispositifs institutionnels, mais à déployer une démarche abductive.

Ceci implique que le système pertinent pour des objets et des stratégies de recherche ne peut être donné d'avance, mais, comme le pointe De Bandt, constitue à la fois une hypothèse abductive et un résultat d'étude. La démarche méso entre alors en résonance avec d'autres travaux régulationnistes, qui ne sont pas *a priori* dédiés à cet objet ; par exemple, lorsque Allaire (2013) s'intéresse aux systèmes de ressources communes immatérielles qui forment l'infrastructure des économies marchandes contemporaines, il désigne la nécessité de travailler des liens entre marchés et ressources immatérielle collectivement gérées qui varient selon les contextes historiques, sociaux, sectoriels ou autres. « Cette perspective qui met en avant les relations et interdépendances entre communs et marchés, apporte des outils d'analyse de la diversité et de la complexité institutionnelle des économies ».

Utiliser l'appareillage conceptuel de la TR et se défaire du mono-objet macro originel afin d'étendre les champs d'investigation à tous les espaces dans lesquels opèrent l'activité économique, voilà l'enjeu de la notion et du programme « régulations méso ».

E. BIBLIOGRAPHIE

Aglietta, M., (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris.

Aglietta, 1999

Allaire G., Boyer R., *La grande transformation de l'agriculture*, INRA Economica (1995).

Bartoli, P., Boulet, D. (1989). Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire : l'exemple viticole (Thèse de doctorat, Université de Montpellier I, Montpellier, FRA). Etudes et Recherches. Montpellier, FRA : INRA.

Benko & Lipietz (1992) "Les régions qui gagnent", PUF.

Bodet C. et Lamarche T., (1995) « De La téléphonie aux Autoroutes de l'information : la régulation sectorielle des télécommunications », Terminal, n° 67, printemps, pp. 23-40.

Boyer Robert (1978), « L'évolution des salaires en longue période », Economie et statistique.

septembre. Boyer, R., (1989), "Trajectoires sectorielles du travail", in Du Tertre, C., Technologie, flexibilité, emploi, L'Harmattan, Paris, 5-11.

Boyer, R., (1990), "Les problématiques de la régulation face aux spécificités sectorielles", Cahiers d'économie et de sociologie rurales 17, 39-76.

Boyer, R., (2004), Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux, Repères, La découverte, Paris.

Boyer, R. et Caroli, E., (1993), Changement de paradigme productif et rapport éducatif : performances de croissance comparées France-Allemagne, CEPREMAP, Paris.

- Boyer R., Freyssenet M., Les modèles productifs, Paris, La Découverte, 2000, 128 p.
- Chanteau J.-P., du Tertre C., Nieddu M. et Pecqueur B.(2002), "Théorie de la régulation, secteurs et territoires : quels enjeux de recherche ?", *Géographie, économie et société*, volume 4, n° 2/2002, 123-131.
- Coriat, B. (1982), *L'Atelier et le Chronomètre*, Christian Bourgeois, Paris.
- B. Coriat, P. Petit, G. (dir.), *The Hardship of Nations - Exploring the Paths of Modern Capitalism*, Edward Elgar, 2006.
- Colletis, G. et Paulré, B., (2008), *Les nouveaux horizons du capitalisme. Pouvoirs, valeurs et temps*, Economica, Paris.
- De Bandt Jacques (1989), "Approche méso-économique de la dynamique industrielle, *Revue d'économie industrielle*, Vol. 49, n°3 :1-18.
- Marie Dervillé, Perrine Vandembroucke et Gilles Bazin, « Suppression des quotas et nouvelles formes de régulation de l'économie laitière : les conditions patrimoniales du maintien de la production laitière en montagne », *Revue de la régulation* 12 | 2e semestre / Autumn 2012 <http://regulation.revues.org/9848>
- Dockès Pierre et Rosier Bernard (1983), *Rythmes économiques. Crises et changement social : une perspective historique*, La Découverte/François Maspero.
- Dopfer, Kurt, Foster John, Potts Jason - *Micro-meso-macro*, *J Evol Econ* (2004) 14: 263-279
- Gadrey J. (2001), « Régime de croissance, régime de productivité : peut-on penser les régulations post-fordistes avec des concepts fordistes ? » *La lettre de la régulation*, n° 39 décembre, http://web.upmf-grenoble.fr/regulation/Lettre_regulation/lettrepdf/LR39.pdf
- Florence Gallois, « Gallois Florence, Une approche régulationniste des mutations de la configuration institutionnelle française des services à la personne », *Revue de la régulation*, 12 | 2e semestre / Autumn 2012 <http://regulation.revues.org/9996>
- Hall, P. et Soskice, D., (2001), *Varieties of Capitalisms. The Institutional Foundation of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press.
- Horn, F. et Lamarche, T., (2007), "L'édition hors marché des ressources numérisées de la profession médicale : revisiter la fonction d'édition", *Etudes de communication*, 91-109.
- Lipietz du "Le capital et son espace" (1977, Maspéro
- Lipietz, A., (1985), *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le Tiers-Monde*, La Découverte, Paris.
- Lamarche T., (2008a) « Changements organisationnels et changements institutionnels en contradiction dans l'enseignement supérieur », *Economies et sociétés*, série EGS, n°9, 321-347.
- Lamarche T., (2008b) « Rupture dans la trajectoire historique du système éducatif. Vers une logique sectorielle ? » in Laurent C. et Tertre C. du, (éd), *Secteurs et territoire dans les régulations émergentes*, Edition L'Harmattan, Paris, pp. 99-120.
- Lamarche T., (2011), *Changements institutionnels sectoriels et territoriaux. Éléments d'analyse mésoéconomique* Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches, Université Paris Diderot.
- Lamarche T., (2012), « Des limites de la régulation... qui peuvent en cacher d'autres », *Revue de la régulation* 12 | 2e semestre / Autumn, <http://regulation.revues.org/10006>
- Laurent C. et C. Du Tertre (2008), *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, l'Harmattan

Légé, P. et Tinel, B. (2010) "Développement durable et contribution de la méthode EBP en sciences sociales : une ébauche" *Working paper*, CES Université Paris 1, HALSHS 00542504.

Lipietz, A., (1990), "La trame, la chaîne et la roseau : outils pour les sciences sociales", *Economies et Sociétés*, série régulation R5, 137-174.

Lordon, F. dir (2008), *Conflits et pouvoirs dans les institutions du capitalisme*, Presses de Sciences Po

Philip Raikes, Michael Friis Jensen, Stefano Ponte (2000), "Global Commodity Chain Analysis and the French Filière Approach: Comparison and Critique", *Economy and Society*, Volume 29, Number 2000: 390-417.

Mavroudeas S. (2012), *The Limits of Regulation. A critical analysis of capitalist development*, Edward Elgar.

Mouhoud, E. M. et Plihon, D., (2009), *Le Savoir et la finance. Liaisons dangereuses au cœur du capitalisme contemporain*, La découverte, Paris.

Nieddu, note de lecture sur « B. Coriat, P. Petit, G. (dir.), *The Hardship of Nations - Exploring the Paths of Modern Capitalism*, Edward Elgar, 2006, 349 p. », *Revue de la régulation*, 1 | Juin / June 2007, <http://regulation.revues.org/1141>

du Tertre C. (1989) *Technologie, flexibilité, emploi : Une approche sectorielle du post-taylorisme*, L'Harmattan, 1989.

du Tertre, C., (1995), "La dimension sectorielle de la régulation", in Boyer, R. et Saillard, Y., *Théorie de la régulation*, L'Etat des savoirs, La découverte, Paris.

du Tertre, C., (2007a), "Création de valeur et accumulation : capital et patrimoine", *Economie appliquée* LX-3, 157-176.

du Tertre, C., (2007b), "Economie de la fonctionnalité, développement durable et innovations institutionnelles", in Heurgon, E. et Landrieu, J., *L'économie des services pour un développement durable*, L'Harmattan, Paris, 241-255.

du Tertre, C. et Laurent, C. (Ed.), (2008), *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, L'harmattan, Paris.

Theret B. (1992). *Régimes économiques de l'ordre politique. Esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'État*. Paris, Puf (Économie en liberté).

Théret *La monnaie dévoilée par ses crises*, La découverte

Thévenot, L., (1985), "Les investissements de formes", *Cahiers du CEE* 29, 21-71.

Zezza, Alberto & Llambi, Luis, 2002. "Meso-Economic Filters Along the Policy Chain: Understanding the Links Between Policy Reforms and Rural Poverty in Latin America," *World Development*, Elsevier, vol. 30(11), pages 1865-1884, November.

[1] Cf. De Bandt (1989) et les Ch. 2.3 (l'économie industrielle dans le contexte français : développements et spécificités) et 11.3 (retour sur l'économie industrielle) du *Traité d'économie industrielle* (Arena & alii, 1988).

[2] Ces auteurs comme des sociologues allemands s'oppose au tryptique de la littérature anglo-saxonne : « *Il existe dans les industrielles/capitalistes avancées une quatrième base institutionnelle de l'ordre social(...) pour rendre les comportements sociaux réciproquement adaptables et prédictibles. Si nous devons donner un nom à cette source de l'ordre social nous l'appellerions "association corporative" -en opposition à*

communauté, marché, Etat. Si nous voulions l'identifier en partant du principe qui guide l'interaction et l'allocation des ressources, nous l'appellerions concertation organisationnelle en opposition à solidarité spontanée, compétitivité dispersée, et coordination hiérarchique" (Streeck & Smitter, 1983, trad. par nous).

[3] Ces variables endogènes sont : Tissu urbain dense, absence de coupure ville-campagne et maintien d'une famille rurale élargie assurant la transmission de savoir-faire artisanaux polyvalents et une main d'œuvre capable de capter les opportunités d'un marché du travail ou de s'en retirer. La gestion unitaire des ressources familiales permet des transitions souples entre le statut de salarié et celui de chefs d'entreprises.

[4] A l'échelle méso il ne s'agit pas d'assurer le pilotage du régime d'accumulation mais de ce qu'on désigne en termes d'accumulation sectorielle, généralement désigné sous le nom de régime économique de fonctionnement (Bartoli et Boulet, 1990)

[5] Cela conduit à considérer que l'interrogation sur le rôle des agents économiques est productive dans l'analyse de la dynamique de longue période. Ces "acteurs individuels et collectifs", comme le rappelait Perroux en avant-propos d'un ouvrage sur l'idée de régulation, "*coopèrent et luttent pour des gains mais aussi pour la modification, à leur avantage, des règles du jeu*" (Perroux, 1977).

[6] On qualifie de régime de développement le couple qui est composé du mode de régulation et du régime d'accumulation qu'il pilote (Boyer et Saillard, 2002).

[7] « La régulation, c'est l'ajustement, conformément à quelque règle ou norme, d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité ou leur succession rend d'abord étrangers les uns aux autres », Canguilhem, *Encyclopédie Universalis*.

[8] L'écueil est aujourd'hui d'autant plus important que le terme de régulation est couramment utilisé en lieu et place de réglementation ou contrôle, et de ce fait renvoie à une très forte intentionnalité dans la construction des institutions.

[9] Cf. Mavroudeas (2012) et la focalisation sur la caractérisation du régime post-fordiste qui tarde, et la critique que l'on en a faite (Lamarche, 2012).

[10] On fait ici référence au rapport Cahuc Debonneuil rédigé dans le but de dynamiser le secteur (Gallois Nieddu, 2015)

[11] A cela s'ajoute la caractérisation à l'échelle internationale de dispositifs institutionnels définissant l'éducation en termes de services. Voir les recompositions du système éducatif en lien avec des institutions d'échelle internationale, et les enjeux de cette catégorisation visant à construire la représentation de l'éducation en tant que marché (notamment l'AGCS, Lamarche, 2003)

[12] Si besoin de développer : Deux modalités d'insertion de l'éducation dans le régime d'accumulation coexistent :

- L'éducation en tant que secteur en croissance. En lien à la crise industrielle et la quête de secteurs moteurs, la formation et l'éducation sont perçues comme des gisements d'activité (à l'instar des télécommunications et des TIC). La faible rentabilité du secteur nous incite à penser que ce n'est pas de là que provient le processus de sectorisation.

- L'éducation en tant que facteur de croissance : des paradigmes a priori éloignés (théorie de la croissance endogène et théorie de la régulation) aboutissent à une même série de

conclusions quant au rôle moteur de l'éducation dans la croissance (Boyer et Caroli, 1993, Michel, 1999). Le secteur assure une fonction d'enrichissement en connaissance et d'amélioration des compétences ; c'est ce que l'on nomme semi-fonctionnalité.